CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE Année 2023 - 2024

1 – DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Enfant concerné(e):
Nom
Prénom
Né(e) le/ 20 à
Scolarisé(e) à ce jour □ Oui □ Non
Si Oui Ecole
VilleDépartement.
Classe actuelle
Représentants légaux :
M.
•••
adresse exacte et complète
omail:
email :
adresse exacte et complète
email : @
Mobile:// Fixe://
Frère(s) et sœur(s) scolarisé(s) :
J'ai pris connaissance des modalités d'inscription et d'admission
A le/ 20
Signature du représentant légal
Nom Prénom Né(e) le Ecole fréquentée/Classe

Mairie de Valdrôme- 14 rue haute - 26310 VALDRÔME - 04 75 21 47 73

1 - DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

La demande d'inscription ne pourra être validée que sous réserve de la présentation
obligatoire en Mairie, dans les délais, d'une copie de l'ensemble des pièces
suivantes :

- □ Livret de famille (ou acte de naissance pour les étrangers)
- □ Carte Nationale d'Identité
- □ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance EDF, facture téléphone fixe, facture d'eau, reçu de loyer
- □ Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (selon le cas)
- □ Une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé

2 - DEMANDE D'ADMISSION A L'ECOLE

En application de l'article L 131-5 du Code de l'Éducation, l'admission des élèves, dans les écoles publiques ou privées, se fait sur présentation d'un certificat d'inscription sur la liste scolaire.

Ce certificat est délivré par le Maire. Il est transmis directement par la Mairie au Directeur de l'école.

3 - ADMISSION DE L'ELEVE

Une fois l'inscription acceptée par la Mairie, le Directeur de l'école procèdera, sur rendez-vous à l'admission de l'élève en l'inscrivant sur le registre matricule de l'école L'admission définitive des élèves venant d'une autre école sera établie lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis au Directeur. Ne rien inscrire en dessous de ce trait : partie réservée à la Mairie
Parents reçus en Mairie le
Pièces fournies : Livret de famille Carte Nationale d'Identité Justificatif de domicile (moins de 3 mois) Un certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (selon le cas) Une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
Décision de la Mairie : □ Inscription acceptée :
□ Inscription refusée : Motif
Transmis au directeur de l'école le
Le Maire

Cachet de la Mairie